



**Avis d'Appel Public à la Concurrence
pour l'occupation de deux emplacements
situés sur le Domaine Public de SYTRAL Mobilités**

**pour l'exercice d'une activité de :
« Vente à emporter de pain, pâtisseries, viennoiseries, sandwichs,
confiseries »**

Station : BELLECOUR

La société RATP TRAVEL RETAIL, agissant au nom et pour le compte de SYTRAL Mobilités, organise une procédure de mise en concurrence visant à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels afin d'occuper deux emplacements situés dans la Station : BELLECOUR dédié à l'exercice de l'activité définie ci-dessous.

TYPE DE PROCEDURE : procédure de sélection préalable prévue par les dispositions de l'article L. 2122-1-1 al 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

DESCRIPTION DES EMPLACEMENTS, OBJETS DE L'OCCUPATION :

- Emplacement fermé d'une superficie totale de 90 m² situé à la station BELLECOUR se décomposant comme suit :
 - o Une surface à usage commercial de 15 m² environ
 - o Une surface à usage de réserve de 75 m² environ

- Emplacement fermé d'une superficie totale de 24 m² situé à la station BELLECOUR

Les deux emplacements sont actuellement exploités sous l'enseigne « La Mie Câline ».

TYPE D'ACTIVITE AUTORISEE SUR LES EMPLACEMENTS : Vente à emporter de pain, pâtisseries, viennoiseries, sandwichs, confiseries à l'exclusion de toute autre.

DUREE : Sept (7) ans ferme à compter de la mise à disposition des emplacements.

A titre indicatif, la date prévisionnelle de mise à disposition de l'emplacement est prévue le 10 août 2025.

TELECHARGEMENT DU REGLEMENT DE CONSULTATION :

Les candidats intéressés par l'emplacement et pour l'activité visée ci-dessus doivent télécharger un règlement de Consultation via l'espace candidat du site internet www.ratptravelretail.com.

Si les candidats rencontrent des difficultés pour candidater via le site internet, ils pourront solliciter la société RATP TRAVEL RETAIL par courriel à l'adresse suivante : consultations@ratptravelretail.com en précisant la référence : Référence LYON 2025-02 Station BELLECOUR

Le règlement de consultation contient la procédure de sélection des candidats, la convention d'occupation du domaine public type ainsi que différents documents annexes, nécessaires à la formulation du dossier de réponse.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS DE REPONSE DES CANDIDATS :

La date limite de réception des dossiers des candidats est fixée au 5 juin 2025 à 16h59, délai de rigueur.

Passé ce délai, il sera impossible de transmettre un dossier de réponse sur le site internet www.ratptravelretail.com.

Toute demande arrivant par un autre support ne sera pas prise en compte.

Un candidat dont le non-respect des engagements contractuels envers SYTRAL Mobilités aurait été constaté lors de précédentes relations contractuelles, notamment en cas de défaut de paiement de ce candidat, pourra voir son dossier rejeté.

Les candidats ayant une (des) convention(s) en cours avec SYTRAL Mobilités, devront être à jour de leurs obligations contractuelles.

Calendrier prévisionnel

1 juillet 2025-16h59 au plus tard (Date impérative)	Date et heure limite pour télécharger le règlement de consultation et déposer un dossier de réponse
8 juillet 2025 (Date purement indicative)	Analyse des candidatures et offres
31 juillet 2025 (Date purement indicative)	Notification d'attribution et notifications de rejet des candidatures et offres
15 septembre 2025 (Date purement indicative)	Signature prévisionnelle de la convention

DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS SUR LE SITE INTERNET de RATP TRAVEL RETAIL et SYTRAL Mobilités : le 20/05/2025